



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 11 décembre 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 10 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2024/67

Objet : Rur'Art – Histoires et palettes

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix REY Freddy	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	ESCARON Dominique MICHALLET Bernard MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DEPINOIS Marc PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie à REY Freddy VIAL Cédric à REY Freddy	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand GUSMEROLI Stéphane à PICHON-MARTIN Bertrand CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix BOIX-NEVEU Arthur à BREYTON Stéphanie BOUZON Elodie DUPRAZ Fabien à MICHALLET Bernard EGO Catherine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix WOLFF Corine à GERIN Anne GUIGUE Gilbert	LAVAL Sylvain à GERIN Anne POZO Jean-Christophe à MICHALLET Bernard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÂABÂA Jimmy à BREYTON Stéphanie HABFAST Claus à ESCARON Dominique BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MOLLIERE Denis à ESCARON Dominique

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Rur'Art – Histoires et palettes

CONTEXTE

La Charte du Parc identifie la culture et l'éducation au territoire comme des leviers d'émancipation, de citoyenneté et d'éveil aux enjeux environnementaux, sociétaux actuels et à venir.

Ces leviers sont mobilisés dans le cadre d'actions de sensibilisation et notamment dans le lien avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan au travers d'un Plan d'Education Artistique et Culturelle dont le Parc de Chartreuse est partenaire et acteur par convention.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Réaliser de façon participative et concertée un ensemble de 5 fresques, dans 5 villages du secteur Grésivaudan du Parc de Chartreuse.

Le processus s'appuie sur un principe de médiation qui permet l'expression citoyenne et des droits culturels des habitants et acteurs locaux concernés de tous âges.

Il s'agit de construire des temps de médiations autour de la connaissance et de la conscience du territoire de vie des publics visés, guidés à la fois par des médiateurs des patrimoines (culturel, naturel, paysager, historique), de l'éducation au territoire, et des temps d'ateliers de collecte de paroles, témoignages, expressions et perceptions des publics de leur propre village et territoire en tant qu'habitants et citoyens.

Ce processus de médiation sera complété et suivi par un ou des artistes plasticiens de fresque murale et street art, pour traduire avec les participants des sujets issus des temps de médiations/ateliers et choisis collectivement, sur un support mural dans l'espace public mis à disposition par la commune.

Cette œuvre commune contribuera aussi à égayé le cadre de vie quotidien des habitants. Les fresques pourront *in fine* être reliées par un circuit de visite.

CALENDRIER

L'opération prévoit un démarrage en septembre 2025 et un déroulement sur toute l'année 2026.

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Interventions médiation territoire/patrimoine	25 000,00	Contrat Parc (CD38)	4 551,96
Interventions médiation artistique / ateliers création (y compris fournitures)	20 000,00	Leader	25 000,00
Communication , cartels et webdoc	1 250,00	PLEAC Grésivaudan (CCLG + DRAC)	10 469,51
Coordination (montant forfaitaire pour 160 heures de frais de personnel interne au Parc)	7 088,64	PNRC (Autofinancement du Maître d'ouvrage)	4 213,25
		Région (« culture en territoire - 2025 »)	9 103,92
Total	53 338,64 €	Total	53 338,64 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,**
- **D'autoriser le Président à lancer un marché public à procédure adapté (MAPA) pour cette opération et signer tous les documents concernant la passation de ce marché public,**
- **D'autoriser le Président ou les Vice-présidentes en charge de la culture et de l'éducation à signer tous documents se rapportant à cette décision, et à entreprendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet.**

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2024,

Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

13 DEC. 2024